

Q1. 9/30/87

St Willich

Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Willich* pendant l'an *quatorze* et contenant *vingt* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Bevelo* le premier *vendémiaire* 14 de la République.



Premier feuillet.

*Knappert*

# ACTE DE MARIAGE.

N.º *1* MAIRIE de *Willich*  
ARRONDISSEMENT Communal de *Willich*

Du *Vingt deux* jour du mois de *Vendémiaire* an *quatorze* de la République française mil huit cent *soixante dix huit*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Schellen* âgé de *vingt sept* ans, né à *Nordschneibach* Dép. t d *la Roer* le *vingt six* du mois de *Juillet* l'an mil sept cent *soixante dix huit* profession d *Cultivateur* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer*, fils majeur de *Jules Schellen* *décédé* demeurant à *Nordschneibach* Dép. t d *la Roer* et de *Anne Binen* aussi *décédée*  
Et de *Sibille Catharine Götges* âgée de *vingt un* ans, née à *Willich* Dép. t d *la Roer* le *douze* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *soixante quatorze* fille majeure de *Theodor Götges* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer* et de *Anne Barbara Lank* tous les deux *vivaux*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *sept* *Vendémiaire* pour la première et le *quatorze* pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich*; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Le père de l'Époux présent et a déclaré qu'il avait été consulté séparément et qu'il avait consenti* le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Sibille Catharine Götges*, l'autre l' *seigneur Jean Pierre Schellen*  
En présence de *Guillaume Schellen* demeurant à *Schneibach* Dép. t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *vingt sept ans*  
de *Guillaume Theodor Götges* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer* profession d *journalier* âgé de *vingt six ans*  
de *Guillaume Schumacher* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer* profession d *journalier* âgé de *quarante cinq ans*  
de *André Bas Ries* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer* profession de *journalier* âgé de *vingt cinq ans*

Après quoi, nous *Jean Knell* Maire de *Willich* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *un exemplaire de l'acte de mariage*

*Signé Theodor Götges*

*Signature of the official*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 2

MAIRIE de *Witlich*

ARRONDISSEMENT Communal de *Cruvel*

Du *Vingt quatre* jour du mois de *Novembre* an *quator* de la République française  
mil huit cent )

ACTE DE MARIAGE de *Jean Frederic Schmitz*  
agé de *trante sept* ans, né à *Osteralth* Dép.t de *la Roer*  
le *trois* du mois de *juillet* l'an mil sept cent *soixante huit* profession  
de *Boulangier* demeurant à *Witlich* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*  
de *feu Pierre Schmitz* demeurant à *Osteralth*  
Dép.t de *la Roer* et de *feu Adelin Fringst*

Et de *Mme Catharine Hangerberg*  
agée de *vingt et un* ans, née à *Witlich* Dép.t de *la Roer*  
le *Cinq* du mois de *avril* l'an mil sept cent *quatre vingt quatre* fille  
*majeure* de *francois Hangerberg* demeurant à *Witlich*  
Dép.t de *la Roer* et de *Elise Dreiden*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Witlich le quatorze*  
*Novembre pour la première fois et le vingt et un pour la seconde fois*  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Witlich*; lu  
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Le père de l'épouse*  
*présent déclarant qu'il avoit été consulté sur le mariage et qu'il y avoit consenti*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie*  
*Albaine Hangerberg*, l'autre *le Sieur Jean Frederic Schmitz*  
En présence de *francois Hangerberg* demeurant à *Witlich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *leur de l'air* âgé de *quarante six ans*  
de *Jean Jacques Hartmann* demeurant à *Witlich*  
Dép.t de *idem* profession de *idem* âgé de *trante six ans*  
de *Jean Curie Busch* demeurant à *Briefbalm*  
Dép.t de *la Roer* profession de *charpentier* âgé de *cinquante six ans*  
de *Geofroi Krüts* demeurant à *Witlich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *vingt neuf ans*

Après quoi, nous *Pierre Krüts* Maire de *Witlich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*,

*Jean Frederic Schmitz francois Hangerberg geofroi Krüts*  
*Jean Jacques Hartmann* Les autres ont déclaré ne  
*Jean Curie Busch* savoir signer.  
*Pierre Krüts*



# ACTE DE MARIAGE.

N.º 3 MAIRIE de *Witlich*

ARRONDISSEMENT Communal de *Witlich*

Du *premier* jour du mois de *Brumaire* an *quatorze* de la République française  
( mil huit cent )

ACTE DE MARIAGE de *Paul Langelt*  
 âgé de *Cinquante trois* ans, né à *Witlich* Dép. t de *la Rhod*  
 le *Vingt deux* du mois de *juin* l'an mil sept cent *Cinquante deux* profession  
 de *Cultivateur* demeurant à *Witlich* Dép. t de *la Rhod*, fils *majeur*  
 de *David Langelt* *décédé* demeurant à *Witlich*  
 Dép. t de *la Rhod* et de *Christine Schmidt* *veuf de Marguerite Vilsper*  
 Et de *Marie Magdalene Lelhen*  
 âgée de *Vingt et un* ans, née à *Osterath* Dép. t de *la Rhod*  
 le *Vingt neuf* du mois de *août* l'an mil sept cent *quatre vingt quatre* fille  
*majeur* de *Adolf Lelhen* *décédé* demeurant à *Osterath*  
 Dép. t de *la Rhod* et de *Sibille Catharin* *Holzschneider*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Witlich* le *Vingt*  
*Quatre* pour le premier fait et le *Vingt huit* pour la seconde fait  
 et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Witlich*; lu  
 les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Et meses des*  
*Epoux présents et déclarant avoir été respectueusement* *demandés* et ayant *consentis*  
 le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
 la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie*  
*Magdalene Lelhen*, l'autre le *frère Paul Langelt*  
 En présence de *Paul Langelt* demeurant à *Witlich*  
 Dép. t de *la Rhod* profession de *Cultivateur* âgé de *Vingt sept ans*  
 de *Henri Hornet* demeurant à *Witlich*  
 Dép. t de *la Rhod* profession de *messager* âgé de *Cinquante quatre ans*  
 de *Fredric Eisen* demeurant à *Witlich*  
 Dép. t de *la Rhod* profession de *tailleur* âgé de *Cinquante quatre ans*  
 de *Adolf Kalthen* demeurant à *Witlich*  
 Dép. t de *la Rhod* profession de *Cultivateur* âgé de *Cinquante deux ans*

Après quoi, nous *Jure Kruhl* Maire de *Witlich* faisant les  
 fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
 mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

*Paul Langelt* *Marie Magdalene Lelhen*  
*signés* *Les autres ont déclaré ne savoir signer*

I) H. Gestorben Nr. 15 1832 *fin*  
 II) H. Gestorben Nr. 15 1831

*Witlich*

Acte de Mariage

N 3. Mairie de Willich

Arrondissement Communal de Creveld

quatorze

du premier jour de Brumaire an ~~quatre~~ de la République franç

Acte de Mariage de Paul Langels

agé de Cinquante trois ans né a Willich dep. de la Roer

le vingt deux du mois de juin l'an mil sept cent cinquante

deux profession de cultivateur demeurant a Willich ~~demeurant~~

~~Willich~~ Dep. de la Roer fils majeur de David Langels déci-

dé demeurant a Willich dépt. de la Roer et de Christine

Schmitz veuf de Marguerite Klassen

et de Marie Madeleine <sup>g. Hellen</sup> Lethen agée de vingt et un ans, née a

Osterath dep. de la Roer le vingt neuf du mois d'aout l'an mil

sept cent quatre vingt quatre fille majeure de Adolf Lethen

décédé demeurant a Osterath Dept. de la Roer et de Sibille

Catharina Holzschneiders

Les actes préliminaires sont extraits des registres de pub-

lications faites a Willich le vingt et un pour le premier

fois et le vingt huit pour le second fois et affiché aux

termes de la porte principale de la mairie de Willich, lu les

extraits de naissance de épous. lu le chapitre six du titre du

mariage, les meres des époux presenter et declarant avoir été

respectueusement demandé et ayant consentis le tout en forme

de tout le squels actes il a été donné lectur par moi officier

public aux termes de loi contre lequel , mariage il n'y a eu

d'opposition

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la

<sup>Mary</sup> Demoiselle Magdalene Lethen l'autre le sieur Paul Langels

En présence de Pancrau Langels demeurant a Willich dépt. de la

Roer profession de cultivateur agé de vingt sept ans  
de Henry Hormes demeurant a Willich dép.de la Roer profession de  
nussager agé de cinquante huit ans

de Frederic Eisen demeurant a Willich dép.de la Roer profession de laineu  
agé de cinquante quatre ans  
de Adolf Kother demeurant a Willich dép.de la Roer profession de cultivateu  
agé de cinquante deux ans

Après quoi , nous ~~Pierre Kruls~~ Pierre Kruls Maire de Willich faisant les  
fonctions de Officier de l'état civil , avons prononcé quau nom de la loi,  
lesdits époux sont unis en mariage . Et ont les dits époux et témoins, après  
lecture faite signé

gez. Paulus Langels, Pancratius Langels, Henricus Hormes, Friedrich Eisen  
Les autres ont déclarés ne savoir signer.  
Kruls.

Für gleichlautende Abschrift aus dem hiesigen Heiratsregister des Jahres  
XIV

Willich den 10.8.1935

ACTE DE MARIAGE.

N.º 1.

MAIRIE de Willich

ARRONDISSEMENT Communal de Cruelle

Du premier jour du mois de Brumaire an quatre mil huit cent ) de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Engelbert Vriings
Agé de vingt et un ans, né à Budgen
le six du mois de février l'an mil sept cent quatre vingt quatre
de Cultivateur demeurant à Budgen
Dép.t de la Roer et de Elise aldenhoven

Et de Anne Catharine Bracker
Agée de vingt cinq ans, née à Willich
le vingt quatre du mois d'avril l'an mil sept cent quatre vingt
majeure de Jean Theodor Bracker
Dép.t de la Roer et de Marguerite Guider

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willich et Budgen
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willich et Budgen ; lu
les extraits de naissance des époux ; lu le chapitre six du titre du mariage, le père de l'époux
et la mère de l'épouse présents et consentants
le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la demoiselle Anne Catharine
Bracker, l'autre le sieur Jean Engelbert Vriings

En présence de Jean Engelbert Witz demeurant à Budgen
Dép.t de la Roer profession de Tisserand âgé de quarante quatre ans
de Pierre Rouven demeurant à Willich
Dép.t de la Roer profession de Cultivateur âgé de cinquante six ans
de Albert Heinen demeurant à Willich
Dép.t de la Roer profession de Cultivateur âgé de cinquante ans
de Geoffroi Cyseisen demeurant à Budgen
Dép.t de la Roer profession de Condanneur âgé de quarante cinq ans

Après quoi, nous Pierre Kreutz Maire de Willich faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

vu ces certificats et autres, Albert Heinen
Engelbert Witz les autres ont déclaré ne savoir signer.

[Signature]



# ACTE DE MARIAGE.



N.° *S* MAIRIE de *Witlich*

ARRONDISSEMENT Communal de *Cruelle*

Du *Vingt et un* jour du mois de *Brumaire* an *quatorz* de la République française  
mil huit cent )

ACTE DE MARIAGE de *Jean Adolf Engels*

âgé de *vingt huit* ans, né à *St. antoine* Dép. t d *la Moselle*  
le *deux* du mois de *Septembre* l'an mil sept cent *soixante dix sept* profession

de *profesmentier* demeurant à *St. antoine* Dép. t d *la Moselle*, fils *majeur*  
de *Jean Guillaume Engels* demeurant à *St. antoine*  
Dép. t d *la Moselle* et d *'anne quidrut* *Recht dévidé*

Et de *Marie Magdelene Schwen*

âgée de *quarant. et un* ans, née à *Witlich* Dép. t d *la Moselle*  
le *vingt huit* du mois d *'avril* l'an mil sept cent *soixante quatre* fille

*majeur* de *feu Conrad Schwen* demeurant à *Witlich*  
Dép. t d *la Moselle* et d *feu Eve Schroers*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Witlich et St. antoine*  
*le Cinq Brumaire* pour la première fois et le *vingt Brumaire* pour le second fois  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Witlich et St. antoine*, lu  
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *le feu de dix ans*  
*présent aiant été respectueusement sondés sur le mariage et aiant consenti*  
de tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie*  
*Magdelene Schwen*, l'autre *le sieur Jean Adolf Engels*

En présence de *Guillaume Engels* demeurant à *Witlich*

Dép. t d *la Moselle* profession d *Cultivateur* âgé de *quarante ans*

d *'Adam Engels* demeurant à *Witlich*

Dép. t d *la Moselle* profession d *Cultivateur* âgé de *soixante ans*

d *Guillaume Hyes* demeurant à *Witlich*

Dép. t d *la Moselle* profession d *Cultivateur* âgé de *quarante cinq ans*

d *Jean Guillaume Engels* demeurant à *St. antoine*

Dép. t d *la Moselle* profession d *papementier* âgé de *soixante dix ans*

Après quoi, nous *Bern Lörts* Maire d *Witlich* faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en

mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*  
*Guillaume Engels* *Bern Lörts* *Wilhelm Jung*

*Les autres ont déclaré ne savoir signer.*

*Adolf Engels*



ACTE DE MARIAGE.

N.º 6 MAIRIE de Willich

ARRONDISSEMENT Communal de Crueld

Da Cinq jour du mois de Nivose an quatorze de la République française mil huit cent

ACTE DE MARIAGE de Pierre Evers âgé de quarante deux ans, né à Willich, le Cinq du mois de Juillet l'an mil sept cent soixante trois profession de filleur de lain demeurant à Willich, fils majeur de feu Antoine Evers demeurant à Willich et de feu Marguerite Mullers, Neuf de godruet Bontend

Et de Marie Cecille Reuus âgée de quarante deux ans, née à Gleshen le Vingt cinq du mois de Janvier l'an mil sept cent soixante trois fille majeure de feu Pierre Reuus demeurant à Gleshen et d'Anne Catharine Flock venue de Jean Cheyfer

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willich le vingt quatre premier pour la première fois et le premier nié pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willich; lu l'extrait de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, lu la mer de l'épouse présente déclarant qu'elle avait été respectueusement consultée et qu'elle avait consenti le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la femme Marie Cecille Reuus, l'autre le sieur Pierre Evers

En présence de Henri Rahm demeurant à Willich, profession de filleur de lain âgé de cinquante ans; de Henri Hoeren demeurant à Willich, profession de filleur de lain âgé de cinquante ans; de Theodor Theisen demeurant à Willich, profession de tailleur âgé de cinquante ans; de Pierre Semmel demeurant à Willich, profession de cultivateur âgé de trente trois ans

Après quoi, nous Pierre Krull Maire de Willich faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite signé

Henri Rahm, Henri Hoeren, Theodor Theisen, Pierre Semmel, Pierre Krull

Le présent registre arrêté par moi maire de Willich le dix Nivose an quatorze à neuf heures du soir.

[Signature]



Mois de Janvier 1806.

ACTE DE MARIAGE.



N.º 7 MAIRIE de Wülsh

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du Vingt et un jour du mois de Janvier an mil huit cent (seize) de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Germain Hamacher âgé de Vingt huit ans, né à Grunshheim Dép. t de la Roer le quatre du mois de Juin l'an mil sept cent soixante deux profession de Cordonnier demeurant à Schuffbahn Dép. t de la Roer, fils majeur de feu Jean Hamachers demeurant à Wülsh Dép. t de la Roer et de Barbe Guinnes vivante

Et de Marie Magdalene Rötges âgée de vingt six ans, née à Wülsh Dép. t de la Roer le Cinq du mois de Juin l'an mil sept cent soixante dix neuf fille majeure de Pierre Rötges demeurant à Wülsh et d'Anne Marie Guider tous les deux célibés

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Wülsh et Schuffbahn le Cinq Janvier pour le premier et le onze Janvier pour le second fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Wülsh et Schuffbahn; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, la mère de l'époux et le grand père de l'époux jurant qu'ils avoient été consultés respectivement et qu'ils avoient le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Demoiselle Marie Magdalene Rötges, l'autre le Sieur Jean Germain Rötges

En présence de Mathieu Guider demeurant à Wülsh Dép. t de la Roer profession de journalier âgé de soixante deux ans de Mathieu Rötges demeurant à Wülsh

Dép. t de la Roer profession de Sapeur âgé de Vingt quatre ans de Guillaume Heiges demeurant à Wülsh

Dép. t de la Roer profession de Cultivateur âgé de cinquante ans de Henry Guinnes demeurant à Wülsh

Dép. t de la Roer profession de Cultivateur âgé de soixante ans Après quoi, nous Pierre Pons Maire de Wülsh faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite signé

Signature of witnesses: Jean Germain Hamacher, Marie Magdalene Rötges, Mathieu Guider, Mathieu Rötges, Wilhelm Heiges, Henry Guinnes, and the Mayor Pierre Pons.

ACTE DE MARIAGE.

N.º 8

MAIRIE de Wiluh

ARRONDISSEMENT Communal de Crödel

Du vingt neuf jour du mois de Janvier an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Guillaume Ferdinand Erbrath
Agé de vingt trois ans, né à Immersath
le vingt trois du mois de février l'an mil sept cent dix profession
d'ouvrier d'usine demeurant à Wiluh Dép.t de la Roer, fils mineur
de Guillaume Erbrath demeurant à Immersath
Dép.t de la Roer et de Gerdrut mausers deüder

Et de Anne Gerdrut Porten
Agée de vingt et un ans, née à Wiluh
le dix du mois de Janvier l'an mil sept cent quatre vingt cinq fille
majeure de feu Adoel Porten demeurant à Wiluh
Dép.t de la Roer et de Catharine Krauthausen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Wiluh et Nerschen
le dix neuf pour la première fois et le vingt dix Janvier pour la seconde fois,
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Wiluh et Nerschen; lu
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, le père de l'époux
et la mère de l'épouse étant présents et consentans
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage l'un la demoiselle
Anne Gerdrut Porten, l'autre le sieur Guillaume Ferdinand Erbrath

En présence de Guillaume Erbrath demeurant à Immersath
Dép.t de la Roer profession de journalier agé de cinquante trois ans
de Germain Huickel demeurant à Wiluh
Dép.t de la Roer profession de journalier agé de soixante ans
de Sébastien Porten demeurant à Wiluh
Dép.t de la Roer profession de Saisonnier agé de trente sept ans
de Hermann Gerold demeurant à Wiluh
Dép.t de la Roer profession de Cultivateur agé de vingt neuf ans

Après quoi, nous Pierre Kruls Maire de Wiluh faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite signé.

Guillaume Erbrath

Sébastien Porten

Guillaume Erbrath

Les autres ont déclaré ne savoir signer

[Signature]



ACTE DE MARIAGE.



N.º 9 MAIRIE de Willich  
ARRONDISSEMENT Communal de Crivell

Du dix neuf jour du mois de fevrier an ~~18~~ de la République française  
mil huit cent <sup>soixante sept</sup>

ACTE DE MARIAGE de Sieur Conrad Dickels  
âgé de trente cinq ans, né à Willich Dép. t de la Roer  
le sept du mois de fevrier l'an mil sept cent soixante onze profession  
de Journalier demeurant à Willich Dép. t de la Roer, fils majeur  
de Jean Paneraw Dickels demeurant à Willich  
Dép. t de la Roer et de Marie Kleinling demeurant à Willich  
Et de Anne Marguerite Lemmen  
âgée de quarante ans, née à Osterath Dép. t de la Roer  
le vingt sept du mois de septembre l'an mil sept cent soixante sept fille  
majeure de Joseph Lemmen demeurant à Osterath  
Dép. t de la Roer et de Gerhart Prises.

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willich, le neuf  
de fevrier pour la première fois et le seize du même pour la seconde fois  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willich ; lu  
les extraits de naissance des époux ; lu le chapitre six du titre du mariage, le père et l'époux  
et la mère de l'époux présents déclarant être demandés respectivement et qu'ils arrivent  
de tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un La demoiselle Anne  
Marguerite Lemmen, l'autre le Sieur Sieur Conrad Dickels  
En présence de Joseph Lemmen demeurant à Osterath  
Dép. t de la Roer profession d. Tailleur âgé de soixante huit ans  
d. Moritz Lemmen demeurant à Lanke  
Dép. t de la Roer profession d. Tailleur âgé de trente sept ans  
d. Gerard Lemmen demeurant à Osterath  
Dép. t de la Roer profession d. Tailleur âgé de vingt et un ans  
d. Adam Wahlen demeurant à Willich  
Dép. t de la Roer profession d. Esperand âgé de quarante trois ans

Après quoi, nous Curé Prues Maire de Willich faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

marriage des époux et témoins  
Les Epoux et les autres témoins ont déclaré ne savoir signer

*[Signature]*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 10 MAIRIE d'Witlich

ARRONDISSEMENT Communal d. Cuvillo

Du cinq jour du mois de mai an mil huit cent soixante et une de la République française

ACTE DE MARIAGE de Mathieu Busch âgé de cinquante deux ans, né à Budgen, le deux du mois de Decembre l'an mil sept cent cinquante trois profession d' Cultivateur demeurant à Budgen, fils majeur de Henry Busch, Dédié demeurant à Budgen, et de son Marie Ulges, Neuf de son mari Auguste. Et de Anne Elisabeth Hinzen âgée de trente neuf ans, née à Witlich le vingt deux du mois d' octobre l'an mil sept cent soixante six fille majeure de son Jean Hinzen demeurant à Witlich, et de Meglido Dautels aussi Dédié

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Budgen et Witlich le vingt et vingt sept du mois d' avril et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d' Budgen et Witlich; lu les extrait de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, de la première épouse Marie Auguste du mari présent le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Mademoiselle Anne Elisabeth Hinzen, l'autre le sieur Mathieu Busch

En présence de Mathieu Hinzen demeurant à Witlich, âgé de quarante deux ans, profession d' Cultivateur, demeurant à Witlich, et de son Jean Pierre Hinzen demeurant à Witlich, âgé de trente cinq ans, profession d' Cultivateur, demeurant à Witlich, et de son Engelbert Cédiger demeurant à Witlich, âgé de quarante cinq ans, profession d' Cultivateur, demeurant à Witlich, et de son Cédiger demeurant à Witlich, âgé de cinquante quatre ans, profession d' Cultivateur

Après quoi, nous Pierre Krulz Maire d' Witlich faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite signé.

Messieurs Louis Mathieu Hinzen, Johann Zuber, Johann Cédiger, Engelbert Cédiger, l'époux de Anne au pouvoir signé

ACTE DE MARIAGE.

N.º // MAIRIE de *Wittek*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crude*

Du *vingt* jour du mois de *mai* an *1* de la République française  
mil huit cent *soix*

ACTE DE MARIAGE de *Joseph arnold fowinkel dit Gullucks*  
âgé de *vingt et un* ans, né à *Wittek* Dép.t d *la Roer*  
le *dix huit* du mois d *avril* l'an mil sept cent *quatre vingt six* profession  
d *Cultivateur* demeurant à *Wittek* Dép.t d *la Roer*, fils *majeur*  
d *Jean fowinkel dit Gullucks* demeurant à *Wittek*  
Dép.t d *la Roer* et de *Anne Kuthes aussi décedée*  
Et de *Anne Sophie Bakes*  
âgée de *vingt sept* ans, née à *Kleinbroich* Dép.t d *la Roer*  
le *neuf* du mois d *mars* l'an mil sept cent *soixante dix neuf* fille  
*majeure* d *Pierre Bakes* demeurant à *Kleinbroich*  
Dép.t d *la Roer* et de *Elise Jungbluth aussi décedée*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Wittek* le *vingt*  
*sept* du mois d *avril* et le *quatrième* mai.  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d *Wittek*; lu  
les extraits de naissance de *époux*; lu le chapitre six du titre du mariage, *de la loi*  
*de l'empereur* des parents des *époux*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *le futur Joseph Arnold*  
*fowinkel dit Gullucks*, l'autre *la demoiselle Anne Sophie Bakes*  
En présence de *Jean Kuthes* demeurant à *Nerden*  
Dép.t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *soixante six ans*  
de *Pierre Bakes* demeurant à *Kleinbroich*  
Dép.t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *soixante deux ans*  
d *André Bakes* demeurant à *Kleinbroich*  
Dép.t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *trinte trois ans*  
de *Mathieu Hinzen* demeurant à *Wittek*  
Dép.t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *quarante deux ans*

Après quoi, nous *Pierre Kuthes* Maire d *Wittek* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *publiquement*

*le témoin Mathieu Hinzen qui a signé*  
*Mathieu Hinzen*  
*[Signature]*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 12

MAIRIE de *Witlich*

ARRONDISSEMENT Communal d' *Erwelen*

Du *Vingt sept* jour du mois de *mai* an *mil huit cent* de la République française

ACTE DE MARIAGE de *Jean Adam Sturm*  
agé de *Vingt huit* ans, né à *Wilmersbach* Dép.t d' *la Roer*  
le *premier* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *soixante dix sept* profession  
d' *domestique* demeurant à *Witlich* Dép.t d' *la Roer*, fils majeur  
de *Jean Sturm* demeurant à *Wilmersbach*  
Dép.t d' *la Roer* et de *Marquise Soenen veuve*

Et de *Catharine Adelaïde Roemer*  
agée de *Vingt et un* ans, née à *Witlich* Dép.t d' *la Roer*  
le *treize* du mois de *octobre* l'an mil sept cent *quatre vingt quatre* fille  
majeure de *feu Pierre Joseph Roemer* demeurant à *Witlich*  
Dép.t d' *la Roer* et de *feu Adm Marie Schouren*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Witlich* le *vingt sept*  
*mai* pour la première et le *vingt cinq* pour la seconde fois  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Witlich*; lu  
l'acte d'extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *le père de*  
*l'époux présent* et *éclarant avoir été consulté et qu'il avait approuvé*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Catharine*  
*Adelaïde Roemer*, l'autre *le sieur Jean Adam Sturm*

En présence de *Jean Adam* demeurant à *Wilmersbach*  
Dép.t d' *la Roer* profession d' *Charpentier* âgé de *soixante ans*  
de *Jean Soenen* demeurant à *Wilmersbach*  
Dép.t d' *la Roer* profession d' *Journaler* âgé de *quarante deux ans*  
de *Jean Roemer* demeurant à *Witlich*  
Dép.t d' *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *treize ans*  
de *David Roemer* demeurant à *Witlich*  
Dép.t d' *la Roer* profession d' *Mercantier* âgé de *soixante deux ans*

Après quoi, nous *Pierre Soenen* Maire de *Witlich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

*Johannes Adelaïde Soenen* *Jos Roemer* *les autres ont déclaré*  
*Jean Soenen* *Johannes Soenen* *ne savoir signer*  
*Witlich*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 13. MAIRIE de Willich

ARRONDISSEMENT Communal d. Crevelde

Du six jour du mois de Juin an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE d) Theodor Weges
âgé de vingt deux ans, né à Crevelde
le six du mois de février l'an mil sept cent quatre vingt quatre
d. Bouvrière demeurant à Crevelde
de feu Everhard Weges
Dép.t d. la Roer et de Aachen
Et de Anne Marguerite Schmitz
âgée de vingt quatre ans, née à Willich
le six du mois de Juin l'an mil sept cent quatre vingt quatre
majeure d. Jean Schmitz
Dép.t d. la Roer et de Marie Catharine Hanf

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Crevelde et Willich
le premier Juin pour la première et le huit pour la seconde fois
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d. Crevelde et Willich;
les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage,
de l'épouse présente déclarant qu'elle avait été demandée
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public,
aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Demoiselle Anne Marguerite Schmitz, l'autre le Sieur Theodor Weges

En présence de Christian Schmitz demeurant à Willich
Dép.t d. la Roer profession d. instituteur âgé de trente deux ans
de Arnold Schmitz demeurant à Willich
Dép.t d. la Roer profession d. maréchal ferrant âgé de trente quatre ans
de Mathieu Schmitz demeurant à Willich
Dép.t d. la Roer profession d. Cultivateur âgé de vingt neuf ans
de Jacques Schumacher demeurant à Willich
Dép.t d. la Roer profession d. Couvreur âgé de vingt deux ans

Après quoi, nous Curé Krull - Maire d. Willich faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Theodor Weges Anne Marguerite Schmitz Christian Schmitz
Mathieu Schmitz Arnold Schmitz
Jacques Schumacher



ACTE DE MARIAGE.

N.º 14 MAIRIE de Weich

ARRONDISSEMENT Communal de Crueld

Du six jour du mois de aout an mil huit cent soixante et une de la République française

ACTE DE MARIAGE de Herman Schmitz âgé de vingt ans, né à Weich, fils mineur de Mathieu Schmitz, et de Gertrude Klein, tous les deux demeurant à Weich, et de Anne Marie Wirtz âgée de dix huit ans, née à Weich, fille mineure de feu Pierre Wirtz et d'Anne Marguerite Dreifra, tous les deux demeurant à Weich.

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weich le vingt sept juillet pour la première fois, et le trois aout pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weich; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, le serment de l'époux et la main de l'épouse présents déclarant qu'ils avaient consenti le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Demoiselle Anne Marie Wirtz, l'autre le Sieur Herman Schmitz.

En présence de Mathieu Schmitz, journalier, âgé de quarante huit ans, demeurant à Weich; Jean Demmer, âgé de quarante ans, demeurant à Weich; Paul Broome, âgé de trente quatre ans, demeurant à Weich; et de Armand Wirtz, âgé de cinquante quatre ans, demeurant à Weich.

Après quoi, nous Sieur Weich Maire de Weich faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite signé

Les autres ont déclaré savoir signer

ACTE DE MARIAGE.

N.º 15

MAIRIE de *Wilsh*

ARRONDISSEMENT Communal de *Cruille*

Du *neuf* jour du mois de *Septembre* an *mil huit cent* de la République française *soixante dix*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Henry Grumers* âgé de *quarante huit* ans, né à *Schiffbahr* Dép.t de *la Rhod* le *vingt trois* du mois de *février* l'an mil sept cent *cinquante trois* profession de *Cultivateur* demeurant à *Schiffbahr* Dép.t de *la Rhod*, fils *legitime* de *feu Jean Grumers* demeurant à *Schiffbahr* et de *feu Catharine Spuker* Et de *Cécille Wilms* âgée de *quarante quatre* ans, née à *Butgen* Dép.t de *la Rhod* le *huit* du mois de *Décembre* l'an mil sept cent *soixante deux* fille *legitime* de *Pierre Wilms* demeurant à *Butgen* et de *feu Magdalen Hamer Neube de Peter Gilyes*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Wilsh et Schiffbahr* le *vingt quatre* avant pour la première et le *vingt et un* pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Wilsh et Schiffbahr*; lu les extraits de naissance de *époux*; lu le chapitre six du titre du mariage, lu l'extract des actes de *décès du mari et de l'épouse, le père de l'époux présent et consentant*. le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Dame Cécille Wilms*, l'autre le *seigneur Jean Henry Grumers*. En présence de *Pierre Wilms* demeurant à *Butgen* Dép.t de *la Rhod* profession de *Cultivateur* âgé de *soixante cinq ans* de *Jacques Grumers* demeurant à *Schiffbahr* Dép.t de *la Rhod* profession de *Cultivateur* âgé de *cinquante ans* de *Charles Spuker* demeurant à *Wilsh* Dép.t de *la Rhod* profession de *Vint. d'œuv. de Vin* âgé de *cinquante ans* de *Henry Bauman* demeurant à *Wilsh* Dép.t de *la Rhod* profession de *Marchand fabricant* âgé de *soixante cinq ans*

Après quoi, nous *Pierre Kruls* Maire de *Wilsh* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*.

*Jean Henry Grumers*  
*Cécille Wilms*  
*Pierre Wilms*  
*Jacques Grumers*  
*Charles Spuker*  
*Henry Bauman*  
*Pierre Kruls*  
*Joseph Kruls*  
*Joseph Kruls*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 16

MAIRIE de *W. Willuh*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crueld*

Du *Six* jour du mois de *octobre* an *mil huit cent* *soixante dix* de la République française

ACTE DE MARIAGE de *Jean Jacques Weges*  
Agé de *trante* ans, né à *Schiffbahn* Dép. t d *la Saar*  
le *vingt cinq* du mois de *juin* l'an mil sept cent *soixante six* profession  
de *bonlangu* demeurant à *Schiffbahn* Dép. t d *la Saar* fils *majeur*  
de *Michel Weges* demeurant à *Schiffbahn*  
Dép. t de *la Saar* et de *Marquise Edmand*  
Et de *Marie Sabine Haefges*  
Agée de *vingt huit* ans, née à *Wetlich* Dép. t d *la Saar*  
le *vingt* du mois de *mars* l'an mil sept cent *soixante dix huit* fille  
majeure de *Jean Pierre Hofges* demeurant à *Wetlich*  
Dép. t de *la Saar* et de *Barbare Trippes*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schiffbahn et Wetlich*  
le *vingt et un* septembre pour le premier fois et le *vingt huit* pour le second fois  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schiffbahn et Wetlich*; lu  
l'is extrait, de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les parents *présents*  
*présents* déclarant avoir été respectueusement demandés et qu'ils avaient consenti  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la mademoiselle Marie*  
*Sabine Haefges*, l'autre le *Sieur Jean Jacques Weges*  
En présence de *Guillaume Wamberts* demeurant à *Wetlich*  
Dép. t d *la Saar* profession d *Cultivateur* âgé de *quarante six ans*  
de *Guillaume Weges* demeurant à *Schiffbahn*  
Dép. t d *la Saar* profession d *Orfèvre* âgé de *vingt six ans*  
de *Henrich Orth* demeurant à *Schiffbahn*  
Dép. t d *la Saar* profession d *Chapelier* âgé de *vingt neuf ans*  
de *Eugen Derschges* demeurant à *Wetlich*  
Dép. t d *la Saar* profession d *Mécanicien* âgé de *trante et un ans*

Après quoi, nous *Pierre Krebs* Maire d *Wetlich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

*Johann Jacob Weges Marie Sabine Haefges*  
*Wilhelm Weges, Henrich Orth, Wilhelm Derschges*  
*Auz. 30 1870*

*Wetlich*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 17 MAIRIE d'Willeh

ARRONDISSEMENT Communal d'Willeh

Du Sept jour du mois de Octobre an mil huit cent soixante de la République française

ACTE DE MARIAGE de Henry Wurms

âgé de vingt trois ans, né à Capellen Dép. t d'la hoo

le dix Sept du mois de Janvier l'an mil sept cent quatre vingt trois profession

d'Marchand ferant demeurant à Willeh Dép. t d'la hoo, fils majeur

de Paul Wurms demeurant à Capellen

Dép. t d'la hoo et de Sophie Franzen

Et de Marie Elise Clapen

âgée de vingt quatre ans, née à Willeh Dép. t d'la hoo

le treize du mois de mai l'an mil sept cent quatre vingt deux fille

majeur de Adam Clapen demeurant à Willeh

Dép. t d'la hoo et de Christine Wieden

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willeh le vingt et un de Septembre pour la première fois et le vingt huit pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d'Willeh; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, Les Pères des Epoux présents déclarant qu'ils ont demandé respectueusement et qu'ils sont contentant le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Demoiselle Marie

Elise Clapen, l'autre le Sieur Henry Wurms

En présence de Paul Wurms demeurant à Capellen

Dép. t d'la hoo profession d'berger âgé de dix huit ans

d'Adam Clapen demeurant à Willeh

Dép. t d'la hoo profession d'cultivateur âgé de dix huit ans

d'Adam Wieden demeurant à Willeh

Dép. t d'la hoo profession d'cultivateur âgé de dix huit ans

d'Judith Clapen demeurant à Willeh

Dép. t d'la hoo profession d'cultivateur âgé de quarante six ans

Après quoi, nous Pierre Wils Maire d'Willeh faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

signé devant nous lesdits époux et témoins

les autres ont voulu en savoir signer

Wils

ACTE DE MARIAGE.

N.º 18

MAIRIE de Willuh

ARRONDISSEMENT Communal de Crauld

Du seize jour du mois de octobre an mil huit cent soixante dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Henry Schmitz, âgé de vingt huit ans, né à Willuh, le six du mois de janvier l'an mil sept cent soixante dix sept profession de boulanger demeurant à Willuh, fils de Conrad Schmitz demeurant à Willuh

de la Roue et de Anne Barbara Palmers et de Anne Marguerite Schulmeisters, âgée de vingt huit ans, née à Willuh, le trois du mois de août l'an mil sept cent soixante dix sept fille majeure de Jean Pierre Schulmeisters demeurant à Willuh, et de Anne Catharine Brocker de la Roue

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willuh le cinq octobre pour la première fois et le le deux du même pour la seconde fois et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willuh; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les parents des époux présents déclarant qu'ils avaient été respectivement consultés sur ce mariage et qu'ils y avaient consenti le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la demoiselle Anne Marguerite Schulmeisters, l'autre le sieur Jean Henry Schmitz

En présence de Conrad Schmitz demeurant à Willuh, profession de boulanger, âgé de soixante dix ans; de Henry Palmers demeurant à Willuh, profession de cultivateur, âgé de quarante cinq ans; de Mathieu Schulmeisters demeurant à Willuh, profession de charpentier, âgé de trente quatre ans; de Pierre Berger demeurant à Willuh, profession de cultivateur, âgé de quarante cinq ans

Après quoi, nous Pierre Pruss Maire de Willuh faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Jean Henry Schmitz, Anna Margaritha Schulmeisters, Henry Palmers, Mathias Schulmeisters, Conrad Schmitz, Pierre Pruss, Pierre Berger, et les témoins ont signé et apposé leur nom et leur signature au bas de l'acte de mariage.

Willuh

*Denise Jean Et Snapper*  
**ACTE DE MARIAGE.**

N.º 19 MAIRIE de *Wilib*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crucht*

Du *Vingt deux* jour du mois de *octobre* an *mil huit cent* *soix* de la République française

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Husges*  
âgé de *vingt* ans, né à *Waurast* Dép. t d *la Rour*  
le *Vingt six* du mois de *février* l'an mil sept cent *soix* profession  
d *domestique* demeurant à *osterath* Dép. t d *la Rour*, fils *majeur*  
de *Michel Husges* demeurant à *Waurast*  
Dép. t d *la Rour* et d *Marie Jeanne*

Et de *Anne Marie Danges*  
âgée de *vingt trois* ans, née à *osterath* Dép. t d *la Rour*  
le *six* du mois de *mai* l'an mil sept cent *quatre vingt trois* fille  
*majeur* de *David Danges* demeurant à *osterath*  
Dép. t d *la Rour* et d *Anne Marie Rees*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Wilib et Osterath*  
*le deux octobre pour la première fois et le dix neuf pour la seconde fois*  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Wilib et Osterath*; lu  
les extraits de naissance des époux, lu le chapitre six du titre du mariage, les parents des époux  
*présents demeurant ou ayant été demeurés respectivement et qu'ils avaient consenti*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Anne*  
*Marie Danges*, l'autre l *jeune Jean Pierre Husges*  
En présence de *Michel Husges* demeurant à *Waurast*  
Dép. t d *la Rour* profession d *journalier* âgé de *soixante cinq ans*  
d *David Danges* demeurant à *osterath*  
Dép. t d *la Rour* profession d *journalier* âgé de *soixante cinq ans*  
d *Jean Hubert Ghintin* demeurant à *Wilib*  
Dép. t d *la Rour* profession d *patron* âgé de *vingt deux ans*  
d *Jean Pierre Florentz* demeurant à *Wilib*  
Dép. t d *la Rour* profession d *Cultivateur* âgé de *soixante cinq ans*

Après quoi, nous *Pierre Krutz* Maire d *Wilib* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

*Les Epoux et les autres témoins*  
*Johann Jakob Florentz ont déclaré ne savoir signer*

*Maire*

*Knappert*  
L. J. Willich Supp. 1806

DÉPARTEMENT DE LA ROER.



ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cruvel*  
CANTON de *Norsen*  
MAIRIE de *Willich*

*176 21*

ACTE DE MARIAGE.

Du *quatre* jour du mois de *novembre* mil huit cent *six*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Joseph Stark*  
âgé de *vingt deux* ans, né à *Norschenberg* Dép.t de *la Roer*  
le *quatre* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *quatre-vingt* profession  
de *domestique* demeurant à *Willich* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*  
de *Jean Pierre Stark* demeurant à *Norschenberg*  
Dép.t de *la Roer* et de *Jean Lucie Stambuchen*  
Et de *Marie Catharine Könen*  
âgée de *vingt sept* ans, née à *Willich* Dép.t de *la Roer*  
le *six* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *quatre-vingt* fille  
*majeur* de *Jean Hubert Könen* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* et de *Agnes Gortz*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *vingt*  
*sept* pour la première fois et le *vingt six* pour la seconde fois.

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich*; lu  
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *la mère de*  
*l'époux présentement qu'elle avait été auparavant consultée sur le mariage et qu'elle*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie*  
*Catharine Könen*, l'autre *le sieur Jean Joseph Stark*

En présence de *Joseph Könen* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *trante ans*  
de *Georg Eisen* demeurant à *Norschenberg*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Marchand* âgé de *quarante huit ans*  
de *Jean Pierre Stark* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Journalier* âgé de *soixant ans*  
de *Guillaume Diers* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *particulier* âgé de *soixant ans*

Après quoi, nous *Pierre Kreis* Maire de *Willich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *publiquement*  
*et signés* *Guillaume Diers* qui a signé  
*et signés Diers*

*Willich*

Knappes

L. f. Willich Supp. 1806

DÉPARTEMENT DE LA ROER.



ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cruvil*  
CANTON de *Norsen*  
MAIRIE de *Willich*

ACTE DE MARIAGE.

Du *quatre* jour du mois de *novembre* mil huit cent *six*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Joseph Stack*  
âgé de *vingt deux* ans, né à *Norschenburg* Dép. t d *la Roer*  
le *quatre* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *quatre-vingt* profession  
d *domestique* demeurant à *Willich* Dép. t d *la Roer*, fils *majeur*  
d *Jean Pierre Stack* demeurant à *Norschenburg*  
Dép. t d *la Roer* et d *Jean Lucie Humbach*  
Et de *Marie Catharine Könen*  
âgée de *vingt sept* ans, née à *Willich* Dép. t d *la Roer*  
le *six* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *quatre-vingt* fille  
*majeur* d *Jean Hubert Könen* demeurant à *Willich*  
Dép. t d *la Roer* et d *Agnès Gortz*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *vingt*  
*octobre* pour la première fois et le *vingt six* pour la seconde fois.

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich*; lu  
l'extrait de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *la mère de*  
*l'époux présentement qu'elle avait été représenté par son mari et qu'elle*  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie*  
*Catharine Könen*, l'autre l *seigneur Jean Joseph Stack*

En présence de *Joseph Könen* demeurant à *Willich*  
Dép. t d *la Roer* profession d *Cultivateur* âgé de *trante ans*  
d *George Eisen* demeurant à *Norschenburg*  
Dép. t d *la Roer* profession d *Marchand* âgé de *quarante huit ans*  
d *Jean Pierre Stack* demeurant à *Willich*  
Dép. t d *la Roer* profession d *Journalier* âgé de *soixant ans*  
d *Guillaume Diers* demeurant à *Willich*  
Dép. t d *la Roer* profession d *particulier* âgé de *soixant ans*

Après quoi, nous *Jean Kreis* Maire de *Willich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *publiée et l'époux ont signé*  
*et signé Guillaume Diers qui a signé*  
*et signé Diers*

*Willich*



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Crovel*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE de *Willich*

N. 22.

ACTE DE MARIAGE.

Du *Cinq* jour du mois de *Novembre* mil huit cent *Six*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Winand Duffers*  
 âgé de *vingt A un* ans, né à *Willich* Dép.t d *la Roer*  
 le *vingt trois* du mois de *Juillet* l'an mil sept cent *quatrevingt cinq* profession  
 de *journalier* demeurant à *Willich* Dép.t d *la Roer* + fils *major*  
 de *Jean Gerard Duffers* demeurant à *Willich*  
 Dép.t d *la Roer* et d. *Marie Willem* vivante

Et de *Sophie Curks*  
 âgée de *vingt deux* ans, née à *Wilmersbach* Dép.t d *la Roer*  
 le *quinze* du mois de *Juillet* l'an mil sept cent *quatrevingt quatre* fille  
 majeure de *Henry Curks* demeurant à *Wilmersbach*  
 Dép.t d *la Roer* et d. *Magdalien Heurich*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *vingt six*  
*du mois d'octobre* pour la première fois et le *deux* du  
*mois de novembre* courant pour la seconde fois  
 et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich* ; lu

les extraits de naissance de *époux*; lu le chapitre six du titre du mariage, les parents des *époux*  
 présents *duquel* ont été consultés *et* *par* *conséquent* *pour* *le* *mariage* *et* *qu'* *ils* *ont* *signé*  
 le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
 la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Dlle Sophie*  
*Curks*, l'autre le *Sieur Jean Winand Duffers*.

En présence de *François Willem* demeurant à *Schiffdorn*  
 Dép.t d *la Roer* profession de *boulangier* âgé de *cinquante sept ans*  
 de *Thomas Munk* demeurant à *Willich*  
 Dép.t d *la Roer* profession de *journalier* âgé de *vingt sept ans*  
 de *Henry Curks* demeurant à *Wilmersbach*  
 Dép.t d *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *cinquante trois ans*  
 de *Gerard Curks* demeurant à *Wilmersbach*  
 Dép.t d *la Roer* profession de *Culteur* âgé de *vingt cinq ans*

Après quoi, nous *Jean Willem* Maire de *Willich* faisant les  
 fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
 mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

*Jean Winand Duffers*  
*Sophie Curks*  
 les autres ont déclaré de s'en être fait signer.

DÉPARTEMENT DE LA ROER



ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Crull  
CANTON de Nerssen  
MAIRIE de Willich

N. 29.

ACTE DE MARIAGE.

Du *Onze* jour du mois de *novembre* mil huit cent *soix*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Henry Gossen*  
âgé de *vingt quatre* ans, né à *Willich* Dép.t de *la Roer*  
le *vingt six* du mois de *juillet* l'an mil sept cent *quatre vingt six* profession  
de *journalier* demeurant à *Otterath* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*  
de *Michel Gossen* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* et de *Jugarde Reuter*  
Et de *Sybilie Gerdaus Hauser*  
âgée de *vingt huit* ans, née à *Dalheim* Dép.t de *la Roer*  
le *vingt quatre* du mois de *septembre* l'an mil sept cent *soixante dix sept* fille  
*majeure* de *Pierre Hauser* demeurant à *Dalheim*  
Dép.t de *la Roer* et de *Catharine Birckmans*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich & Otterath*  
le *vingt six* du mois de *octobre* pour la première fois et  
le *vingt du courant* pour la seconde fois  
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich & Otterath*; lu  
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *les deux ou trois*  
*présentés* d'ailleurs qu'ils avaient été constatés *individuellement* et qu'ils avaient  
*constatés*.  
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Demoiselle Sybilie*

*Gerdaus Hauser*, l'autre *Monsieur Jean Henry Gossen*  
En présence de *Pierre Hauser* demeurant à *Dalheim*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Pipierand* âgé de *vingt huit ans*  
d' *Adams Langels* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *soixante dix ans*  
d' *Michel Gossen* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Coillier* âgé de *quarante huit ans*  
d' *Chauf. Christen* demeurant à *Willich*  
Dép.t de *la Roer* profession de *Coillier* âgé de *quarante huit*

Après quoi, nous *Pierre Krutz* Maire de *Willich* faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

*signé*  
*Adams Langels* les autres ont déclaré ne s'opposer  
Le présent registre contient *signé*  
trois actes a été fait par le sous-signé Maire  
à Willich le 21 de *decembre* 1806.  
*signé*

*Knappert*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL d  
CANTON d  
MAIRIE d

A C T E D E M A R I A G E .

Du \_\_\_\_\_ jour du mois d \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_

A C T E D E M A R I A G E d

âgé de \_\_\_\_\_ ans, né à \_\_\_\_\_ Dépt. d \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ du mois d \_\_\_\_\_ l'an mil sept cent \_\_\_\_\_ profession \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_ Dépt. d \_\_\_\_\_, fils \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ et d \_\_\_\_\_

Et de  
âgée de \_\_\_\_\_ ans, née à \_\_\_\_\_ Dépt. d \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ du mois d \_\_\_\_\_ l'an mil sept cent \_\_\_\_\_ fille \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ et d \_\_\_\_\_

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à \_\_\_\_\_

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d \_\_\_\_\_ ; lu  
l' \_\_\_\_\_ extrait de naissance de \_\_\_\_\_ épou ; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de  
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un  
\_\_\_\_\_, l'autre l' \_\_\_\_\_

En présence de \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ profession d \_\_\_\_\_ âgé de \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ profession d \_\_\_\_\_ âgé de \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ profession d \_\_\_\_\_ âgé de \_\_\_\_\_  
d \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Dépt. d \_\_\_\_\_ profession d \_\_\_\_\_ âgé de \_\_\_\_\_

Après quoi, nous \_\_\_\_\_ Maire d \_\_\_\_\_ faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en  
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite \_\_\_\_\_